



**Small Islands Organisation**

# **Cahier des charges**

**Recrutement d'un prestataire en charge de la réalisation d'une étude de fréquentation opérationnelle sur l'archipel du Frioul**

**Bastide Beaumanoir  
3 rue Marcel Arnaud  
13100 Aix-en-Provence  
France**

# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Contexte général : présentation de SMILO et du Frioul</b> .....	3
<b>II.</b>	<b>Description de la prestation</b> .....	4
<b>II.2.1</b>	<b>Travail de préparation</b> .....	5
<b>II.2.2</b>	<b>Calendrier et lieux</b> .....	5
<b>II.2.3</b>	<b>Contenu de la prestation</b> .....	6
<b>III.</b>	<b>Modalités de consultation</b> .....	8
<b>IV.1</b>	<b>Modalités de dépôt des candidatures</b> .....	8
<b>IV.2</b>	<b>Pièces à fournir</b> .....	8
<b>IV.3</b>	<b>Forme juridique</b> .....	8
<b>IV.4</b>	<b>Critères de sélection du prestataire</b> .....	8
IV.4.1	Qualité technique (60 %).....	8
IV.4.2	Prix (40 %).....	9
<b>IV.</b>	<b>Clauses administratives</b> .....	10
<b>V.1</b>	<b>Durée du marché</b> .....	10
<b>V.2</b>	<b>Mentions particulières</b> .....	10
<b>V.3</b>	<b>Pièces contractuelles</b> .....	10
<b>V.4</b>	<b>Utilisation des résultats</b> .....	10
<b>V.5</b>	<b>Modalités de paiement</b> .....	10
V.5.1	Périodicité des versements.....	10
V.5.2	Pénalités de retard .....	11
V.5.3	Assurances.....	11

## I. Contexte général : présentation de SMILO et du Frioul

Les petites îles étant particulièrement vulnérables aux changements globaux, elles concentrent de nombreuses problématiques : pollution, biodiversité exceptionnelle à protéger, impacts du changement climatique, pressions liées à la fréquentation humaine. La caractéristique insulaire est également une force ; les îles sont des laboratoires de solutions innovantes et durables. Small Islands Organisation (SMILO) est une association de droit français qui accompagne les petites îles de moins de 150 km<sup>2</sup> vers une gestion durable de leur territoire. L'approche SMILO valorise des démarches intégrées de gestion durable des ressources naturelles autour des thématiques eau & assainissement, déchets, énergie, biodiversité, paysages et patrimoines. Les pratiques durables des îles sont reconnues par l'obtention du label « Île durable ». SMILO anime également un réseau international de plus de 30 îles situées en Europe, Méditerranée, Afrique, Océan Indien et Asie du Sud-Est pour renforcer la solidarité entre les îles, favoriser l'échange d'expériences et les bonnes pratiques. Parmi ces îles, 5 sont situées en Région Sud : les îles de Lérins (Cannes) et les îles d'Or (Hyères).

L'Archipel du Frioul est l'un des haut-lieux du tourisme de la région, puisque les îles accueillent environ 400 000 visiteurs par an. Site d'exception, ces espaces naturels sont classés en cœur de Parc National des Calanques et 136 ha sur les îles de Pomègues et Ratonneau appartiennent au Conservatoire du littoral. L'un de ses attraits tient à la présence d'une faune et d'une flore méditerranéennes exceptionnelles, ainsi qu'à sa proximité avec le continent. Aussi, le patrimoine culturel et historique du Frioul est riche, en partie grâce à de nombreux vestiges de son passé militaire. Il bénéficie de nombreux statuts de protection (par exemple zone NATURA 2000, Cœur du Parc national des Calanques...). De nombreuses activités sont pratiquées sur le site : restauration, plaisance, baignade, plongée, randonnée, production aquacole, etc. La forte fréquentation terrestre et marine du site, mais aussi la présence d'espèces invasives, constituent des enjeux majeurs pour le développement durable du territoire (pollution, impacts sur la faune et la flore, consommation énergétique, etc.).

Les parties prenantes de l'Archipel ont exprimé leur ambition à faire du Frioul un exemple de développement durable, et de s'engager dans la démarche SMILO. Ainsi, en partenariat étroit avec ces acteurs, SMILO accompagne le Frioul dans la mise en place d'une gestion durable et intégrée de son territoire, via le processus de labellisation « [Ile Durable](#) » (création d'un Comité Insulaire, instance participative réunissant les principaux acteurs locaux ; élaboration d'un diagnostic de territoire ; établissement d'un plan stratégique). L'engagement de SMILO au Frioul vise également à soutenir la mise en œuvre d'actions concrètes et durables sur le terrain. Enfin, l'intégration de l'archipel au réseau international des îles SMILO répond au besoin de valoriser et capitaliser les expériences et bonnes pratiques de l'archipel, à l'échelle locale et internationale.

## II. Description de la prestation

### II.1. Contexte et objectifs de la prestation

Le problème du compromis entre conservation des ressources naturelles et activités humaines, en particulier touristiques est une question cruciale pour le développement durable du Frioul. Une meilleure connaissance de la fréquentation du site (données quantitatives et qualitatives) jouera un rôle clé dans le processus de planification des actions sur le site, et facilitera la gouvernance locale.

Cette étude vise à mieux comprendre l'impact environnemental, mais aussi économique et social des flux touristiques actuels.

SMILO, **en concertation avec les parties prenantes du territoire**, souhaite recruter un prestataire afin de mettre à jour les données existantes, de collecter des données complémentaires, et émettre, sur la base d'une analyse croisée avec les acteurs locaux, des recommandations pratiques pour que le tourisme puisse être un moteur de la transition écologique de l'île, favorisant le bien-être des habitants et des écosystèmes (impact maîtrisé sur les ressources naturelles), ainsi qu'offrant une expérience optimale aux visiteurs. Des échanges et consultations en bilatéral avec les acteurs locaux sont encouragés.

Dans le cadre du processus de labellisation, les acteurs locaux ont été concertés pour remplir la [grille diagnostique SMILO](#) sur les 5 thématiques de la démarche, avec le soutien de l'association. Ce diagnostic permet de faire un état 0 des connaissances, études et autres documentations existantes sur l'île. Cet exercice a permis d'identifier une bonne partie des études, enquêtes, données déjà disponibles concernant la fréquentation au Frioul. Il s'agit notamment de :

- Etude socio-environnementale du Frioul - analyse de la fréquentation du Frioul et de ses impacts (septembre 2000) ;
- Comptage des mouillages autour du Frioul : MEDOBS - Observatoire aérien des usages en Méditerranée française (la collecte de données MEDOBS est réalisée une fois par an entre mai et octobre) - disponible sur la plateforme de surveillance MEDTRIX <https://plateforme.medtrix.fr> ;
- Comptages effectués par les patrouilles de la Ville de Marseille, chiffres de fréquentation du Centre Léo Lagrange, passagers de la navette qui relie le Frioul au continent, etc.

Ces données seront mises à disposition du prestataire sélectionné, qui devra **prendre connaissance des études et des résultats existants** sur la fréquentation du Frioul.

Il ressort de l'analyse de ces données, en partenariat étroit avec les acteurs de l'île, que :

- Les données quantitatives concernant la fréquentation marine du Frioul sont relativement bien connues, mais peuvent être encore précisées/mises à jour ;
- Il y a peu de données quantitatives concernant la fréquentation terrestre de l'île, en particulier le taux de saturation des plages, la répartition des visiteurs sur le territoire, etc. ;
- Il y a très peu de données qualitatives, à jour, concernant la fréquentation du territoire, en particulier la perception des visiteurs de cet espace, les services recherchés, l'appréciation des offres existantes, hors saison et en pleine saison estivale, etc.

## II.2. Contenu de la prestation

L'ensemble de la prestation sera réalisé en concertation étroite et avec l'appui de l'ONG SMILO.

### II.2.1 Travail de préparation

Une première réunion de préparation entre le prestataire et l'équipe SMILO aura pour objectif de :

- Définir plus précisément les contenus, objectifs et format de l'étude de fréquentation, ainsi que les méthodologies applicables. Par ailleurs, SMILO partagera avec le prestataire des retours d'expériences d'autres îles de son réseau, en particulier l'île de Brownsea (Royaume-Uni) en matière de questionnaires et enquêtes auprès du public ;
- Etablir et valider un planning de réalisation de l'étude. Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de la prestation est le suivant :
  - o Réunion de préparation entre le prestataire et l'équipe SMILO : 15 avril 2022
  - o Phase d'étude en basse saison : mai-juin 2022
  - o Phase d'étude en haute saison : juillet-août 2022
  - o Si applicable : Deuxième phase d'étude en basse saison : septembre-octobre 2022
  - o Délai d'exécution pour la collecte des données : 15 octobre 2022
  - o Délai d'exécution pour les livrables : 31 octobre 2022
  - o Réunion de restitution des résultats avec les acteurs locaux : 31 décembre 2022

La réunion de préparation aura lieu dans les locaux de SMILO à Aix-en-Provence (France) si le prestataire est à proximité et les conditions sanitaires le permettent, ou à défaut, par vidéo-conférence.

*Délais d'exécution : 15 avril 2022*

### II.2.2 Calendrier et lieux

**Calendrier/période concernée** : ces données devront être collectées à la fois en basse saison (idéalement entre les mois d'avril et juin 2022, voire également en septembre et octobre si applicable) et en haute saison (entre les mois de juillet et août 2022).

**Territoire applicable** : principalement l'île de Ratonneau et Pomègues. A la marge, les données devront également tenir compte des liens et interactions avec If. Le prestataire sera ainsi amené à se déplacer sur l'archipel du Frioul (Ville de Marseille, France).

## II.2.3 Contenu de la prestation

Le prestataire devra réaliser une étude de fréquentation opérationnelle incluant :

1. Données quantitatives : des données supplémentaires à jour sur la fréquentation terrestre, et si possible des mouillages autour du Frioul, en particulier le taux de saturation des plages et calanques de l'archipel, ainsi que sur la répartition des activités (baignade, activités sportives, pêche, etc.) sur le territoire.

Des indicateurs possibles pourront par exemple être :

- Le nombre de visiteurs ;
  - Le temps passé par les visiteurs sur l'archipel ;
  - La répartition spatiale et temporelle des visiteurs ;
  - La capacité d'hébergement de l'archipel ;
  - Si possible, l'observation sur le site du respect des sentiers principaux.
2. Données qualitatives (ce volet est **prioritaire**) : des retours sur l'expérience des visiteurs au Frioul. En particulier :
    - Le profil des visiteurs ;
    - La(les) raison(s) de leur venue au Frioul et les activités réalisées lors de leur visite ;
    - Leurs attentes vis-à-vis de l'archipel et des services proposés, et leur niveau de satisfaction quant à leur expérience sur l'archipel, y compris vis-à-vis des services proposés (restauration, mais aussi présence de toilettes, points d'eau, déchets...) ;
    - Les itinéraires les plus empruntés par les usagers lors de leur visite de l'archipel (y compris quelle est l'utilisation du petit train sur l'île : quel est son rôle dans la canalisation des visiteurs ?) ;
    - Le niveau de connaissance des visiteurs sur l'archipel et la réglementation.
  3. Une analyse des données recueillies afin de mieux comprendre comment améliorer la coordination des usages sur le territoire au regard des attentes et expériences des visiteurs, mais surtout des impacts produits par les visiteurs, qu'ils soient directs ou indirects. Il s'agira notamment d'évaluer l'impact sur l'île des pratiques et usages touristiques sur les espaces naturels les plus menacés en fonction de l'intensité des usages.
  4. Des recommandations opérationnelles découlant des principales observations de l'étude. Les résultats de l'étude ont vocation à inspirer des mesures concrètes visant à mieux coordonner les usages sur le territoire et la présence des visiteurs, et donc permettre ainsi une réduction de l'impact de la fréquentation au Frioul. Elles viseront à identifier des pistes d'actions pour le suivi, la gestion et la planification durables des activités touristiques, par exemple où concentrer les efforts avec des mesures simples et efficaces (répartition des visiteurs sur l'île, adaptation des horaires des navettes...) ? Les recommandations doivent également pouvoir permettre d'identifier quelques pistes d'activités touristiques durables à promouvoir/développer.
  5. Il est attendu enfin que le prestataire présente les résultats de l'étude, une fois validée en amont avec SMILO lors d'une **réunion de restitution** avec les parties prenantes du Frioul.

*Délai d'exécution : 31 décembre 2022*

Livrables :

Les livrables attendus à la fin de la prestation sont :

Un rapport synthétique et impactant incluant :

1. Les données quantitatives issues de l'étude et leur analyse/commentaires ;
2. Les données qualitatives (observations/résultats principaux, analyse des entretiens si applicable, etc.)
3. Analyse des impacts telle que décrite ci-dessus ;
4. Les recommandations opérationnelles telles que décrites ci-dessus ;
5. Eventuellement une annexe contenant les questionnaires remplis par les visiteurs, si applicable, et tout autre information nécessaire identifiée lors de la réunion de préparation avec le prestataire retenu.

*Délai d'exécution : 31 octobre 2022*

### III. Modalités de consultation

#### IV.1 Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur dossier de candidature par email à l'adresse suivante : [secretariat@smilo-program.org](mailto:secretariat@smilo-program.org) avant le 27 mars 2022, minuit heure française.

Les dossiers envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, veuillez contacter Marta Ferretti, Chargée de mission de l'ONG SMILO, à l'adresse suivante : [m.ferretti@smilo-program.org](mailto:m.ferretti@smilo-program.org).

#### IV.2 Pièces à fournir

Les dossiers de candidatures doivent être constitués des pièces suivantes :

- Le présent cahier des charges, accompagné de ses clauses administratives, signé et daté (cachet du prestataire) ;
- Une proposition technique qui devra contenir à minima :
  - o Une courte note de compréhension des termes de référence ;
  - o La méthodologie et modalités d'intervention du candidat pour répondre aux attentes de SMILO, ainsi qu'un planning d'exécution ;
  - o La composition et la qualification de l'équipe chargée de la réalisation de la prestation (noms, qualités et CV des personnes mobilisées et leurs références pour des prestations/expériences similaires de moins de 3 ans ;
- Un devis détaillé daté et signé, avec les coûts/jour ou heure. Ce devis doit indiquer les montants **TTC en euros** de la prestation ;
- Un relevé d'identité bancaire ou équivalent indiquant les numéros de BIC/SWIFT et IBAN.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

#### IV.3 Forme juridique

Aucune forme de groupement n'est imposée.

#### IV.4 Critères de sélection du prestataire

##### IV.4.1 Qualité technique (60 %)

La qualité du prestataire (et des sous-traitants le cas échéant) et de l'offre proposée seront prises en compte. Plus précisément, le prestataire doit :



- Pouvoir justifier d'expérience préalable liée au domaine d'activité tel que décrit dans le présent cahier des charges d'au moins 3 ans d'expérience dans le domaine des études de fréquentation, ou domaines complémentaires ;
- Disposer d'une expertise dans la réalisation d'enquêtes auprès du public ;
- Être capable de proposer des actions concrètes à mettre en œuvre sur le site ;
- Justifier d'une connaissance des enjeux du développement d'un tourisme responsable ;
- Une connaissance préalable des îles du Frioul est un plus.

#### IV.4.2 Prix (40 %)

Le détail des coûts de la prestation doit être précisé dans un budget annexé à la proposition.

Le prestataire devra mobiliser les ressources humaines et/ou matérielles et assumer seul la responsabilité de se procurer tout document ou renseignement nécessaires à la réalisation du mandat qui lui est confié, incluant la production des rapports selon les exigences du présent cahier des charges.

Les candidats sont invités à présenter un budget détaillé des coûts afférents à la réalisation des différents éléments de la prestation. Les coûts éligibles sont détaillés comme suit :

- Rémunération forfaitaire du prestataire ;
- Frais de transports.

Les prestataires qui sauront faire une offre concurrentielle pour notre jeune structure associative seront privilégiés ; SMILO dispose d'un budget maximal de **8 000 euros**.

## **IV. Clauses administratives**

### **V.1 Durée du marché**

L'ensemble de la prestation sera réalisé avant le 31 décembre 2022.

### **V.2 Mentions particulières**

L'offre du prestataire comprend la totalité des moyens et matériels mis en œuvre pour la réalisation de la prestation.

### **V.3 Pièces contractuelles**

Les pièces contractuelles pour cette prestation sont :

- Le présent document faisant office de cahier des charges techniques et de cahier des clauses administratives particulières ;
- Le devis / la proposition financière.

### **V.4 Utilisation des résultats**

L'option retenue est celle de la concession de droits d'utilisation sur les résultats, pour tout pays, en toute langue, pour une durée indéterminée.

Le titulaire du marché concède au commanditaire le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes.

Le commanditaire ne devient pas, du fait du marché, titulaire des droits afférents aux résultats, dont la propriété des inventions nées, mises au point ou utilisées à l'occasion de l'exécution du marché.

Le prix de cette concession est forfaitairement compris dans le montant du marché.

### **V.5 Modalités de paiement**

#### **V.5.1 Périodicité des versements**

SMILO versera la rémunération du Prestataire en deux tranches :

- Une première tranche d'un montant équivalent à 50% du budget total de la prestation suite à la première réunion de travail ;

- Une seconde tranche de 50% équivalente au solde du budget total à la fin de la prestation

#### V.5.2 Pénalités de retard

Sauf en cas de force majeure, lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité journalière de retard de 50 € par jour ouvré de retard.

#### V.5.3 Assurances

Le prestataire s'engage à fournir la(les) attestation(s) d'assurance couvrant les risques liés aux prestations demandées.

**A** ....., le .....

Signature et cachet du(des) prestataire(s) :